

SONINKE (SARAKHOLLE / MARKA)

http://www.clio.fr/CHRONOLOGIE/chronologie_mali_la_diversite_ethnique.asp

Les **Sarakollé** ou **Soninké** ont, comme les Dioula du nord de la Côte-d'Ivoire, une tradition de colporteurs qui ont longtemps sillonné, à l'époque précoloniale, toutes les régions de l'ouest africain. Régions dans lesquelles ils ont été un vecteur de l'expansion musulmane, jusque dans la zone guinéenne, dans l'ouest du Fouta Djallon. Ils ont été les créateurs de l'antique empire du Ghana et comptent aujourd'hui pour près de 9 % de la population malienne. Du fait de leur histoire spécifique, ils apparaissent très dispersés sur l'ensemble du territoire. Ils sont cependant les plus nombreux dans la zone sahélienne, plus précisément dans la région limitrophe de la Mauritanie, dans les cercles de Yélimané, Nioro et Nara. À l'origine, ils seraient venus du nord, du Sahara berbère, ce que semble confirmer leur nom (*séré-khollé* signifiant « hommes blancs »). Les habitants d'Adouane, dans le nord de l'Adrar mauritanien, seraient (avec leur nom d'Assouanik devenu Soninké) leurs parents proches et l'hypothèse la plus probable fait d'eux le résultat d'un métissage entre Berbères Sanhadja et autochtones africains. C'est ainsi que se serait formé le peuple fondateur de l'ancien empire du Ghana. Ce que semblent confirmer des chroniqueurs arabes tels que Ibn Hawkal et El-Bekri. C'est à la suite de la destruction de l'empire du Ghana, fondé vers le VI^e siècle de l'ère chrétienne et disparu au XII^e, que serait intervenue la dispersion des Sarakollé dans tout l'ouest africain.

<http://www.un.org/popin/fao/assofr.htm>

Les immigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France : de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine par Guillaume Lanly¹

[...]

4 - Bien que partagée entre le Mali, le Sénégal et la Mauritanie, la région de la vallée du fleuve Sénégal, dite aussi "des trois frontières" présente une certaine homogénéité géographique, économique et culturelle.

5 - Elle est occupée par deux grands familles ethniques ce qui est relativement inhabituel en Afrique Subsaharienne : les Manding, majoritaires, représentés principalement par l'ethnie **Soninké**, et les Haal Poular qui regroupent les Toucouleur et les **Peul**.

6 - Les membres de ces ethnies se répartissent principalement dans des communautés rurales dont la création remonte parfois à plusieurs centaines d'années. L'attachement à la communauté et à son terroir est fort.

7 - Les communautés villageoises dans la région se caractérisent par une organisation et hiérarchisation sociale rigide, en particulier chez les Soninké. La naissance, l'âge et le sexe sont les principaux critères qui déterminent la place et le rôle de chaque membre à l'intérieur de la communauté. Les villages sont dirigés par un chef aidé par un conseil de notables. Tous appartiennent à la **classe des nobles**, c'est-à-dire aux descendants des membres fondateurs du village et ont en général entre 40 et 70 ans. Leurs principaux rôles sont d'assurer le relais avec l'administration (notamment pour le paiement de l'impôt), et de maintenir la cohésion sociale et l'ordre villageois établi.

Viennent ensuite dans la hiérarchie sociale les **gens de "castes"**² puis les **descendants d'esclaves**. Ces derniers ont dans l'ensemble un pouvoir d'initiative limité et sont cantonnés à un rôle d'exécutant.

Cette organisation hiérarchique est reproduite au niveau de l'unité de production, de consommation et d'habitat : le *Ka3* chez les Soninké et le *Gallé* chez les Haal Poular. Elle repose sur la dépendance des cadets par rapport aux aînés et des femmes par rapport aux hommes.

8 - Les Soninké et les Haal Poular vivent essentiellement de l'agriculture (Mil, Sorgho, maïs, arachide) et de l'élevage, dont le produit sert à la subsistance des familles ainsi qu'à fournir des revenus pour les dépenses courantes (santé, habillement, etc.), rituelles (cérémonies; dot; funérailles) et à payer les impôts notamment au Mali où la pression fiscale est forte. Comme dans la plupart des sociétés africaines traditionnelles, la gestion de la terre chez les Soninké et les Haal Poular est collective. On distingue deux grandes catégories de terres mises en valeur : d'une part, les terres claniques, situées à proximité du fleuve en zone inondable, qui sont sous la responsabilité du chef de clan ou de lignage et ne peuvent être morcelées ni divisées et, d'autre part, les terres du *diéri* qui sont d'accès libre. Cette dernière catégorie est néanmoins placée sous le contrôle du chef de village (Condé et al., 1986 : 28-29).

9 - Ce système agro-pastoral est largement dépendant des conditions climatiques. Située dans la zone climatique caractérisée de soudano-sahélienne, la région des trois frontières connaît un approvisionnement en eau irrégulier. Ce phénomène s'est aggravé ces trente dernières années avec une baisse significative du niveau des précipitations annuelles, notamment avec les deux grandes périodes de sécheresses : celles de 1969-74 et de 1983-85. Le déficit en eaux pluviales n'est que faiblement compensé par l'irrigation à partir du fleuve Sénégal et de ses affluents.

[...]

12 - Le bassin du fleuve Sénégal est une région de grande tradition migratoire. La mobilité de certaines ethnies de la région est très ancienne. Celle des Soninké remonte à l'époque pré-coloniale lorsque les marchands de cette ethnie dominaient les échanges commerciaux au Sahel (Condé: 1986; Daum 1993). Mais les migrations de main-d'oeuvre sont apparues dans la région des trois frontières avec la colonisation française à la fin du siècle dernier. La mise en place de l'ordre colonial a déstabilisé le fonctionnement traditionnel des sociétés de la vallée du fleuve Sénégal, en particulier les communautés villageoises Soninké. Ainsi, en prenant le contrôle du commerce sahélien, l'administration française a contraint les membres de cette ethnie à se cantonner dans une agriculture vivrière et a renforcé les structures sociales traditionnelles. Au même moment, la pénétration de l'économie monétaire, au travers de l'impôt, a conduit les ménages à introduire la migration de travail dans leur stratégie de survie.

1/ Guillaume Lanly est Géographe. Il travaille comme expert associé français à la Division du Développement Rural de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

2/ Caste des métiers regroupant les griots, les forgerons et les cordonniers (Quiminal, 1991:33).